



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1825 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION FONDATIONS D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de construction numéro 1772

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1825 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de construction numéro 1772 pour modifier la disposition portant sur les fondations d'un bâtiment principal** ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier la disposition portant sur les fondations d'un bâtiment principal pour y préciser que :

- pour les fondations d'un bâtiment principal de la classe d'usage « H-1 : habitation de 1 logement », la partie apparente du mur de fondation autorisée, pour toutes ses façades, est d'un maximum de 1,4 mètre au-dessus du niveau fini du sol adjacent au lieu de 1 mètre au-dessus du niveau fini du sol;
- dans le cas d'un bâtiment sans sous-sol, de la classe d'usage « H-1 : habitation de 1 logement », le niveau du rez-de-chaussée doit être à un minimum de 0,6 mètre au-dessus du niveau moyen du sol adjacent plutôt qu'à une hauteur minimale de fondation visible hors sol de 0,6 mètre.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **lundi 18 août 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 30 juillet 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville